

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION à retourner à :

Mr Jean Michel LE PEVEDIC 19 rue du moulin 56190 BILLIERS ☎ 02 97 41 43 81 / 06 47 01 86 41

----- Droits d'engagement -----

6 € si inscription **avant le SAMEDI 14 Août 12 h** (chèque à l'ordre de "ALSC")

9 € le jour de l'épreuve 2 € pour les cadets (Clôture à 10 h) **1 €** pour les poussins, benjamins, minimes.

NOM :
PRE :
Sexe : M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>
Date de naissance :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Licence FFA ou Pass Running N° :
Autres licences. Nom :
N° :
Date d'obtention :

Catégorie	année
Cadet	1993 – 1994
Junior	1991 – 1992
Espoir	1988 à 1990
Senior	1971 à 1987
V1	1961 – 1970
V2	1951 – 1960
V3	1941 – 1950
V4	1940 et avant

Catégorie choisie :
Signature :

REGLEMENT

Art 1 : L'épreuve des 10 km est ouverte aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans, hommes ou femmes, licenciés (ées) ou non. L'autorisation parentale, à retirer sur place, dûment signée par les parents ou représentants légaux est obligatoire pour les mineurs. L'article "2" s'applique aux benjamins et minimes.

Art 2 : **CERTIFICAT MEDICAL:**

Si vous n'êtes pas affilié à la FFA, **vous devez joindre impérativement à votre inscription** un certificat médical mentionnant une non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Art 3 : **ASSURANCES: RESPONSABILITE CIVILE** les organisateurs sont couverts en par une police d'assurance responsabilité civile (Mutuelle du Mans Assurances).

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Art 4 : La sécurité sur le parcours est assurée par des commissaires de courses bénévoles, un médecin, une ambulance et le centre de secours des pompiers de MUZILLAC.

Art 5 : La remise des dossards se fait sur le lieu de départ et d'arrivée (devant la Plage des BARGES à PENLAN), dès 8h.

Art 6 : 2 postes de ravitaillement (km 3,3 - km 6,6) sont mis à disposition des coureurs sur le circuit, plus départ et arrivée.

Art 7 : Un tee-shirt sera remis à chaque participant. Classement scratch masculin et féminin : **coupes/ trophées**, idem aux 1^{ers}, 2^{èmes} de chaque catégorie . Seules les personnes présentes pourront prétendre aux récompenses ainsi qu'aux **lots tirés au sort sous forme de tombola**.

Art 8 : La signature, obligatoire, de chaque participant sur la liste d'engagement attestera qu'il a bien pris connaissance de ce règlement.